

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville et sans public, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS, Adjoints – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusés</u> :</p> <p>Alexia GAILLET, qui donne pouvoir à Thierry MASQUELIER Jean-Claude HAUTCOEUR, qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES Jacques DURIEU, qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Aimé DUQUENNE</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2021-37 – URBANISME ET TRAVAUX / SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ ET GAZ) – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LA SOCIÉTÉ WIKIPOWER ET LA VILLE.</p>
2021/37	
Objet de la délibération	
Convention d'accompagnement entre la Société Wikipower et la Ville pour l'achat groupé d'énergie	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
13 juillet 2021	
Vote	
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'un achat groupé d'énergies consiste à réunir un grand nombre de consommateurs (particuliers et/ou professionnels) afin de négocier des réductions sur les prix de services/produits du domaine de l'énergie habituellement proposés par les fournisseurs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un appel à candidature a été publié sur le site internet de la Ville le 18 juin dernier pour que la Commune soit accompagnée dans l'organisation d'un groupement d'achat d'énergies à destination des administrés du territoire grusonnois. Suite à cet appel à candidature, une seule réponse a été reçue, celle de la société WIKIPOWER.

Monsieur le Maire précise que la société WIKIPOWER, axée sur les domaines de l'énergie et de l'environnement, répond aux attentes de la Ville en différents points : elle réalise gratuitement des prestations d'accompagnement pour l'achat groupé d'énergies ; elle dispose d'une expérience significative auprès des collectivités ; elle propose un ancrage local ; elle définit et finance une communication à l'image de la collectivité et elle s'engage à financer les labels de certification d'énergie verte.

Monsieur le Maire propose donc que la ville engage une collaboration avec la société WIKIPOWER afin d'organiser un groupement d'achat gaz et électricité 100% verte sur son territoire. Ce partenariat devrait démarrer fin 2021, selon un échéancier fixé dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise les divers avantages à passer par un tel partenariat :

- La gratuité pour les administrés grusonnois (la société se rémunère auprès du fournisseur d'énergie qui récupère les contrats) et sans engagement.
- Permettre aux administrés de faire plus de 10 % d'économie financière.

- Proposer aux administrés un service d'adhésion à des projets collaboratifs et de sensibiliser les consommateurs à la thématique énergétique.
- Privilégier l'offre d'énergie verte, notamment l'électricité 100% verte à la demande de la Ville, ce qui permettrait de réduire l'empreinte carbone tout en ayant un coût plus faible pour les grusonnois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : **15** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement pour l'organisation d'un achat groupé d'énergies (électricité verte et gaz) entre la société WIKIPOWER, et la ville de Gruson, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.
- De préciser que les prestations réalisées par WIKIPOWER, telles que décrites dans la Convention de partenariat, seront entièrement gratuites pour l'organisateur, soit le cas échéant pour la ville de Gruson.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

